

Québec, le 13 février 2026

Monsieur Éric Girard
Ministre
Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
Québec (Québec), G1R 5L3

Objet : Consultations prébudgétaires – Investissements sylvicoles en forêt publique et soutien aux entrepreneurs forestiers

Monsieur le Ministre,

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) désire profiter de l'occasion de la consultation prébudgétaire afin de vous sensibiliser sur l'importance d'investir dans l'aménagement des forêts du Québec et de soutenir les entrepreneurs forestiers dans ce contexte de guerre tarifaire avec les États-Unis pour consolider l'occupation du territoire ainsi qu'augmenter leur contribution à la lutte aux changements climatiques.

1. Présentation de la FQCF

La Fédération québécoise des coopératives forestières¹ a le privilège d'accompagner les coopératives forestières de son réseau dans leur développement depuis 1985. La Fédération regroupe et représente trente et une coopératives membres réparties dans l'ensemble des régions forestières du Québec. Celles-ci emploient environ 2 600 personnes, majoritairement des membres travailleurs et regroupent environ 2 500 membres producteurs. Les coopératives de notre réseau, ainsi que leurs filiales, génèrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 485 millions de dollars.

2. Maintenir la capacité de productivité des forêts du Québec

Les travaux sylvicoles non commerciaux incluent toutes les activités forestières de remise en production de la forêt : la préparation de terrain, la plantation d'arbres et les travaux d'entretien de la forêt. Ce sous-secteur de l'aménagement forestier revêt une grande importance pour le Québec et cela se confirme davantage lorsqu'on le regarde sous l'angle des chaînes de valeurs. En effet, il s'agit d'un maillon de l'activité forestière indispensable pour assurer un approvisionnement à l'industrie de la transformation du bois. Si ce premier maillon est fragilisé ou brisé, c'est l'ensemble de la chaîne de valeur qui en souffre et qui pourra ultimement être menacé. Bref, à partir du moment où on néglige la réalisation de travaux sylvicoles, les usines de sciage et les papetières s'en trouveront directement affectées, impliquant d'énormes conséquences sur l'économie de nombreuses régions. En effet, le secteur forestier *génère des retombées économiques dans au moins 902 municipalités, soit 83 % des municipalités du Québec. Il constitue un pilier économique important pour 152 municipalités québécoises, soit une proportion de 14 %, c'est-à-dire que ce secteur regroupe 10 % et plus des emplois totaux. Enfin, pour 5,5 % des municipalités, le secteur forestier représente 20 % et plus des emplois totaux, ce qui se rapproche d'un contexte dit mono-industriel.*²

¹ Initialement la Conférence des coopératives forestières du Québec

²Service des études économiques et commerciales. 2019. Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la modernisation des produits forestiers et Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel. 57 p.

Vous n'êtes pas sans savoir que les feux de forêt de 2023 ont été dévastateurs pour le Québec. Selon les données présentées par le Forestier en chef (FEC), plus de 1,3 million d'hectares ont été affectés par les feux, à des degrés variables, sous la limite territoriale des forêts attribuables. Ceci équivaut à 3,2 % de la superficie totale des 57 unités d'aménagement au Québec. En ce qui a trait à la superficie destinée à l'aménagement forestier, soit celle considérée au calcul des possibilités forestières, près de 920 000 hectares ont été affectés, et ce, principalement dans les régions du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de la Côte-Nord.

Selon les prévisions du FEC, 143 400 hectares ayant été affectés par les feux seront en échec de régénération, c'est-à-dire qu'ils ne reviendront pas sous forme de forêt sans l'aide du reboisement. De plus, 205 600 hectares présenteront une régénération moindre et auront besoin d'activités sylvicoles pour leur permettre de se régénérer adéquatement.

Lors de la mise à jour économique de novembre 2023, 200 millions de dollars additionnels sur 8 ans ont été annoncés pour accélérer le reboisement. Selon les estimations du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, ce montant devrait permettre de produire 5 millions de plants supplémentaires par année et de reboiser et entretenir 25 000 hectares en échec de régénération, c'est-à-dire moins de 18 % de ce dont le secteur a besoin.

Dans un premier temps, par prudence et dans un souci de pérennité de la ressource, le FEC a recommandé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de modifier les possibilités forestières 2023-2028 pour 11 unités d'aménagement, à compter du 1^{er} avril 2024, afin de refléter l'impact des feux de forêt de 2023. Pour ne nommer que les plus importantes, cette recommandation a réduit les possibilités forestières de 521 200 m³ bruts/an dans la région du Nord-du-Québec, de 88 700 m³ bruts/an en Abitibi-Témiscamingue et de 9 500 m³ bruts/an en Mauricie.

De surcroît, avant les feux de forêt de 2023, le Québec présentait déjà du retard en éducation de peuplement. Le FEC avait avoué avoir dû revoir le rendement de plusieurs plantations à la baisse, n'ayant pas reçu l'entretien nécessaire. Le Québec investissait donc dans la plantation d'arbres, mais n'avait pas les fonds suffisants pour entretenir les superficies reboisées. Dans notre mémoire présenté en 2023, et celui présenté en 2024, nous avons soulevé ce problème et avons recommandé la réalisation d'une analyse d'écart afin de bien mesurer la quantité de travaux non réalisés et d'élaborer un plan de redressement qui serait rapidement mis en œuvre.

Bref, seulement pour maintenir la capacité productive de nos forêts, un énorme chantier sylvicole devra être mis en place. Nous jugeons donc à propos de demander au gouvernement de :

- Investir 944 millions de dollars supplémentaires sur 10 ans (118 000 ha x 200 M\$ / 25 000 ha) pour remettre en production les 143 000 hectares ayant été affectés par les feux et qui seront en échec de régénération ;
- Évaluer les travaux sylvicoles qui seront nécessaires pour assurer un rendement forestier intéressant aux 205 600 hectares qui présenteront une régénération moindre et en assurer le financement ;
- Réaliser une analyse d'écart afin de bien mesurer le retard accumulé en éducation de peuplement, élaborer un plan de redressement et en assurer le financement.

3. Soutenir les entrepreneurs forestiers dans ce contexte de guerre tarifaire avec les États-Unis

Au Québec, la grande majorité des machines de récolte et de voirie forestière sont détenues par de petits entrepreneurs forestiers et non pas par la grande industrie. L'entrepreneur type possède un kit de machine, c'est-à-dire une abatteuse à tête multifonctionnelle et un porteur. L'achat d'un kit de machine coûte très cher, aux alentours de 1,5 M\$.

Face à des tarifs pouvant dépasser 45 %, le contexte de guerre tarifaire avec les États-Unis frappe durement le secteur forestier. Il entraîne une hausse des coûts pour les consommateurs américains donc une diminution de la

demande en bois canadien, des menaces de perte d'emplois forestiers, et une baisse des revenus pour les producteurs et entreprises, forçant l'industrie à chercher des diversifications de marchés et des aides gouvernementales. Le marché américain étant le principal client, il est difficile de trouver des alternatives rapidement, rendant le secteur très vulnérable.

L'industrie forestière est donc plongée dans l'incertitude, ce qui ralentit la production et les investissements. Les usines diminuent leur cadence, ce qui réduit le besoin de bois brut et impacte les entrepreneurs de récolte. Comme les aides annoncées concernent davantage la grande industrie, les entrepreneurs peinent à rembourser leurs prêts lorsque les arrêts d'approvisionnement se prolongent.

Nous jugeons donc essentiel de demander au gouvernement de :

- Soutenir les entrepreneurs forestiers avec des mesures adaptées à leur réalité, comme des moratoires sur le remboursement de leurs prêts et l'étalement des paiements dans le temps, pour assurer un avenir à moyen et long terme à l'industrie forestière.

Sans entrepreneurs forestiers, l'industrie forestière ne se remettra pas de cette guerre économique.

4. Conclusion

L'investissement en sylviculture est un moyen concret pour répondre à de multiples besoins à l'égard de l'environnement. Les effets de nos décisions en foresterie ne pouvant se voir qu'après un certain temps en forêt, il faut se demander quel héritage nous souhaitons laisser aux prochaines générations. Pour notre part, nous souhaitons léguer des territoires forestiers aménagés de façon soutenue, capables de contribuer à l'activité économique des régions ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques.

Les forêts permettent de stocker de manière permanente le CO₂ présent dans l'atmosphère et peuvent être considérées comme des sources d'émissions négatives. Ainsi, la restauration du couvert forestier, l'aménagement forestier et l'utilisation optimale du matériau de bois dans la construction sont des solutions afin de lutter efficacement contre les changements climatiques.

Nous vous demandons donc de voir l'investissement supplémentaire de 944 millions de dollars en sylviculture sur 10 ans ainsi que les autres investissements demandés comme un placement pour l'environnement, pour l'occupation dynamique des régions et pour la santé globale de la population et des générations futures.

Nous vous demandons également de penser à l'avenir de l'industrie forestière au Québec, une industrie qui a grandement contribué à faire du Québec ce qu'il est aujourd'hui, et de soutenir les entrepreneurs forestiers, un maillon de la chaîne de production très fragilisé par la guerre tarifaire avec les États-Unis.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le président de la FQCF



Stéphane Gagnon

c.c. : Monsieur Jean-François Simard, ministre des Ressources naturelles et des Forêts